

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Disponible à la Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur son site internet

Le Compte Financier Unique soumis au Conseil Municipal retracent l'exécution du budget principal de la commune au cours de l'exercice comptable 2024

BUGDET PRINCIPAL COMMUNE D'ECRAINVILLE

LES RESULTATS

	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTATS 2024	RESULTATS REPORTES 2023	SOLDE D EXECUTION
FONCTIONNEMENT	664 147,66 €	798 852,85 €	134 705,19 €	256 929,80 €	391 634,99 €
NVESTISSEMENT	880 384,82 €	704 304,91 €	-176 079,91 €	379 505,81 €	203 425,90 €
TOTAL DU BUDGET	1 544 532,48 €	1 503 157,76 €	- 41 374,72 €	636 435,61 €	595 060,89 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent global de fonctionnement de **391 634,99 €**.

➤ DEPENSES

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2024 à 664 147,66 € contre 740 200,29 € en 2023 soit **une diminution de 76 052,63 € en 2024 correspondant à 11,45 %**.

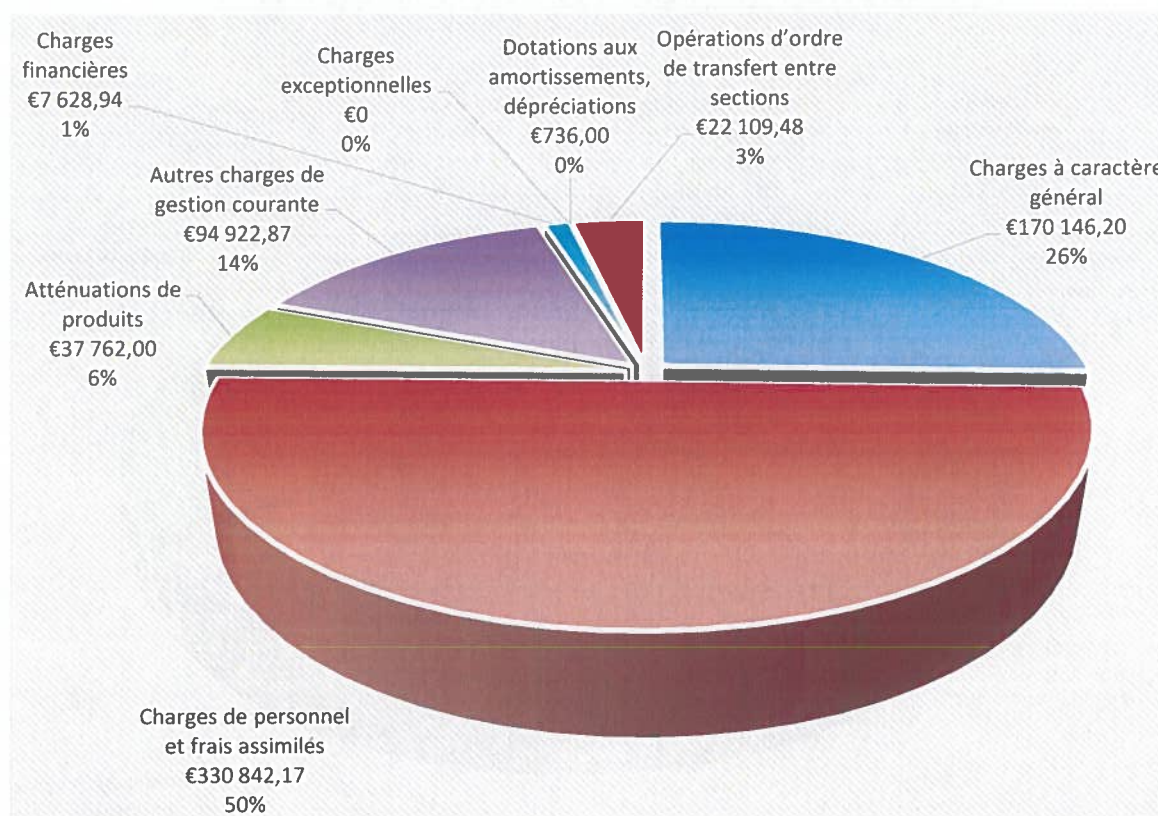
La diminution des dépenses de fonctionnement est due principalement au fait qu'en 2023 :

-  Les dépenses d'électricité ont fortement diminué passant de 57 493,30 € à 36 351,89 €.
-  En 2023, la commune n'a pas eu de règlement d'honoraires.
-  La subvention au CCAS est passé de 10 000 € en 2023 à 2 000 € en 2024
-  Les dotations aux amortissements sont passées à 22 109,48 € alors qu'elles étaient de 69 807,74 € en 2013

Il est à noter que les charges de personnel et assimilés sont passées de 311 857,48 € à 330 842,17 € ; cette hausse est due à des remplacements pour maladie.

	2023	2024
Charges à caractère général	204 105,26 €	170 146,20 €
Charges de personnel et frais assimilés	311 857,48 €	330 842,17 €
Atténuations de produits	38 643,00 €	37 762,00 €
Autres charges de gestion courante	107 541,38 €	94 922,87 €
Charges financières	8 110,43 €	7 628,94 €
Charges exceptionnelles	135,00 €	00 €
Dotations aux amortissements, dépréciations	0	736,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 807,74 €	22 109,48 €
Totaux	740 200,29 €	664 147,66 €

REPARTITION DES DEPENSES 2024 PAR CHAPITRE



➤ RECETTES

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève en 2024 à 1 055 782,65 € contre 1 366 177,89 € en 2023 soit **une diminution de 310 395,24 € en 2024 correspondant à 29,4 %**.

Cette diminution des recettes est due principalement au fait qu'en 2023, l'excédent de fonctionnement reporté était de 679 560,05 € alors qu'il n'a été que de 256 929,80 € en 2024 du fait de l'autofinancement des projets d'investissement.

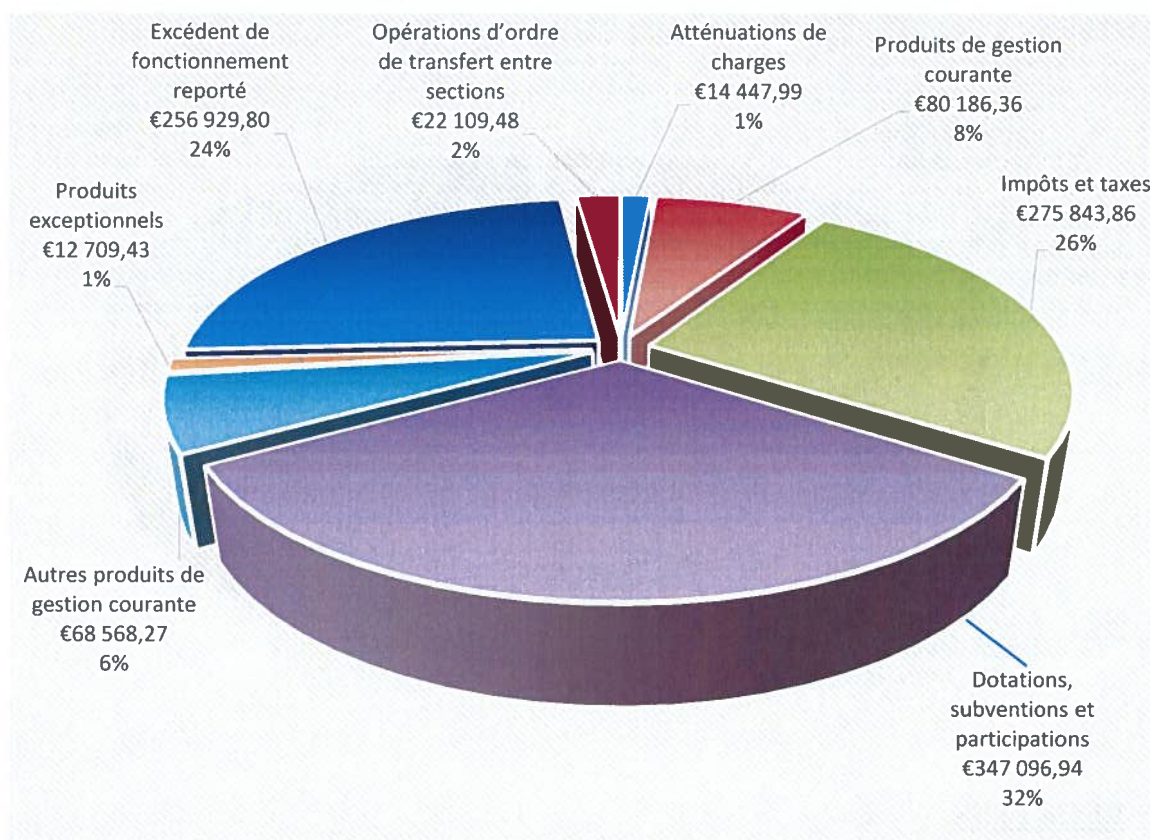
L'augmentation du nombre d'enfants à l'école a engendré des recettes supplémentaires pour la garderie et la cantine qui sont passées de 48 301,70 € à 67 062,15 € dans le chapitre « produits de gestion courante ».

L'augmentation des autres produits de gestion courante est liée au remboursement d'un sinistre par l'assurance.

En 2024, la commune a obtenu comme produits exceptionnels le remboursement de son amortisseur électricité 2023 pour 12 436,53 €.

	2023	2024
Atténuations de charges	25 434,59 €	14 447,99 €
Produits de gestion courante	54 988,08 €	80 186,36 €
Impôts et taxes	216 648,00 €	275 843,86 €
Dotations, subventions et participations	344 756,26 €	347 096,94 €
Autres produits de gestion courante	44 365,70 €	68 568,27 €
Produits exceptionnels	425,21 €	12 709,43 €
Excédent de fonctionnement reporté	679 560,05 €	256 929,80 €
Totaux	1 366 177,89 €	1 055 782,65 €

REPARTITION DES RECETTES 2024 PAR CHAPITRE



La fiscalité

Les taux des taxes 2024 :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	36,72 %
Taxe Foncière non Bâties (TFNB)	19,22 %
Taxe d'Habitation (TH)	11,24 %

La Dotation Globale de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	118 883 €	115 489 €	115 273 €	115 057 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	70 131 €	80 068 €	85 114 €	89 985 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	31 824 €	29 596 €	30 450 €	18 513 €
TOTAL	220 838 €	225 153 €	230 837 €	223 555 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

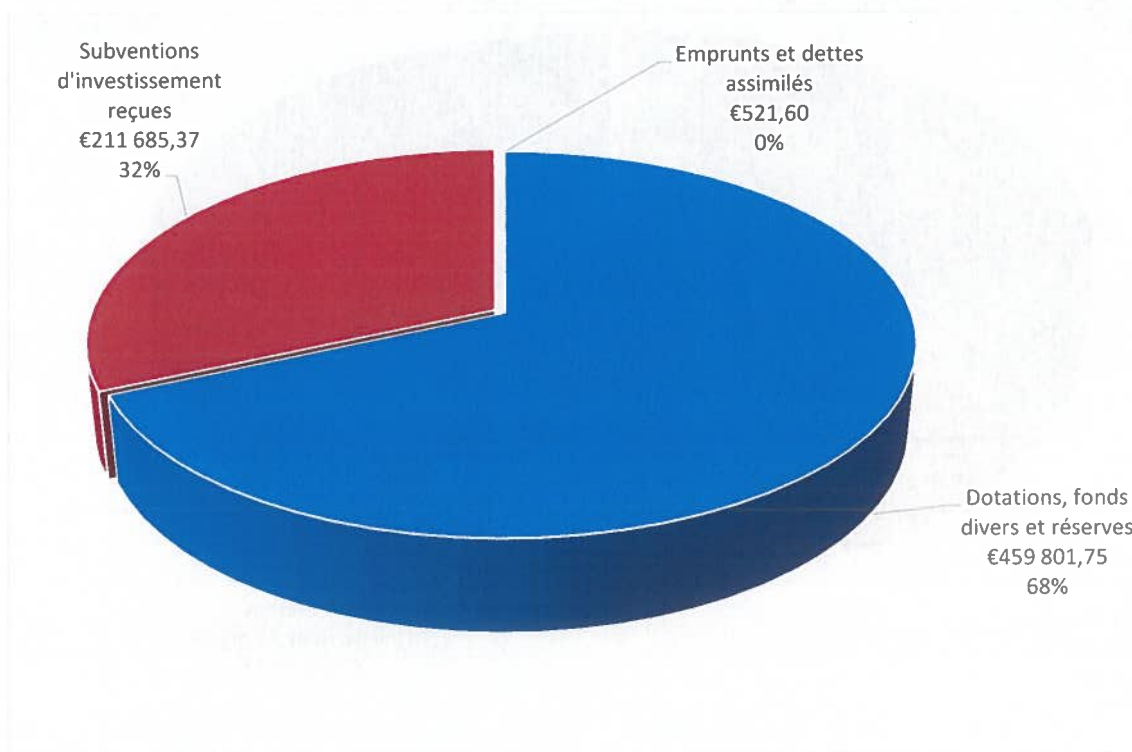
A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent global d'investissement de **203 425,90 €**.

➤ **LES DEPENSES**

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 880 384,82 € et se répartissent comme suit :

Emprunts et dettes assimilés	65 212,28 €
Immobilisations corporelles	804 985,83 €
Opérations d'ordre	10 186,71 €
	880 384,82 €

REPARTITION DEPENSES 2024 PAR CHAPITRE



Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants :

- Travaux nouvelle mairie pour 751 325 €
- Aménagement d'une sente piétonne pour 25 936 €
- Mise en place de ralentisseurs pour 10 964 €
- Arrêt de car pour 5 582 €

La dette

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2024. La dette se résume ainsi :

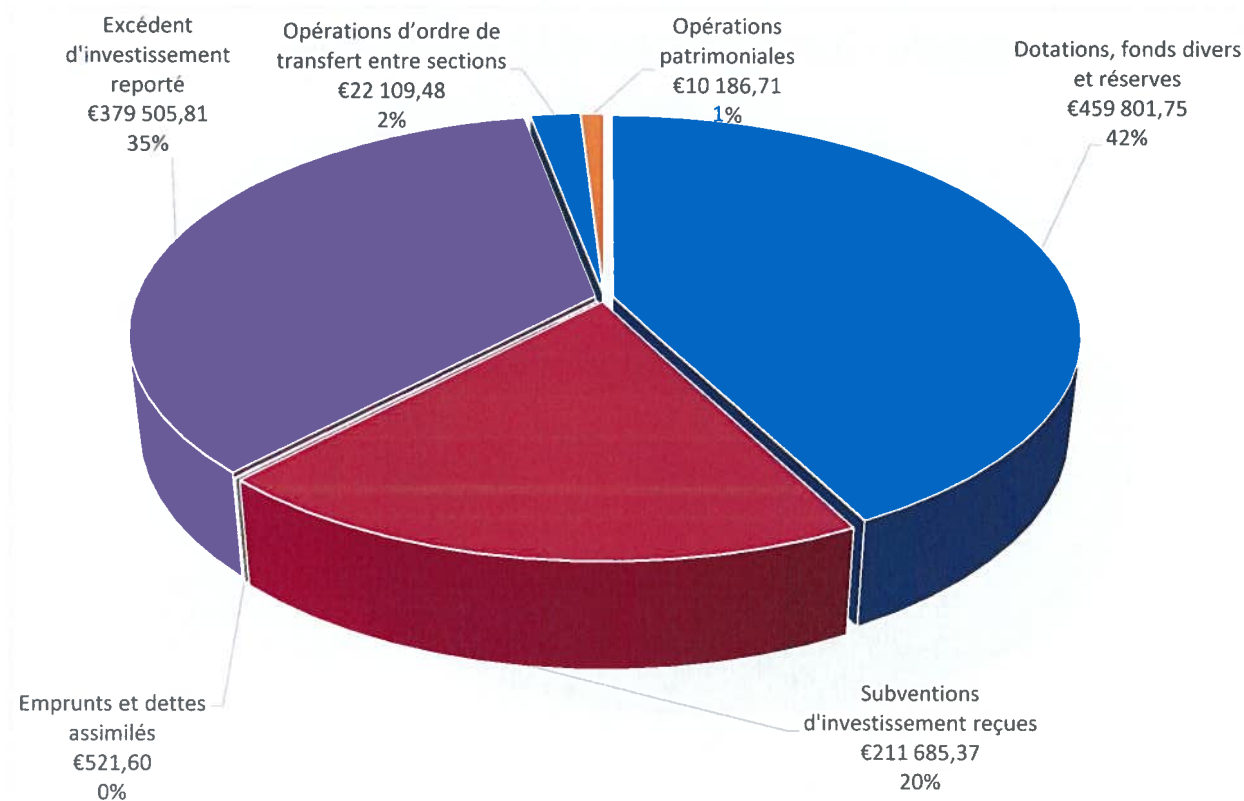
- Capital restant dû au 31 décembre 2024 = 841 955,76 € soit un encours de la dette de 845,34 € par habitant
- Annuité de la dette 2024 = 72 381,19 €
 - dont en capital : 64 752,28 €
 - dont en intérêts : 7 628,93 €

➤ LES RECETTES

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 1 083 810,72 € et se répartissent comme suit :

Dotations, fonds divers et réserves	459 801,75 €
Subventions d'investissement reçues	211 685,37 €
Emprunts et dettes assimilés	521,60 €
Excédent d'investissement reporté	379 505,81 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 109,48 €
Opérations patrimoniales	10 186,71 €
	1 083 810,72 €

REPARTITION RECETTES 2024 PAR CHAPITRE



L'excédent d'investissement reporté représente la somme de 379 505,81 € soit 35,02 % des recettes 2024.

Concernant le chapitre dotations, fonds divers et réserves, il se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé : 431 006,97 €
- FCTVA : 26 896,49 €
- Taxe d'aménagement : 1 898,29 €

Les principales subventions d'investissements reçues en 2024 sont les suivantes :

- Subvention du Département pour travaux de l'aménagement de la mairie pour 138 227 €
- Subvention du Département pour le traitement des façades pour 40 383 €
- Subvention DETR pour l'aménagement des abords de la chapelle pour 14 175 €.

Claire GUEROULT, Le Maire